

L'AFRIQUE FACE À LA PUISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA CHINE

Antoine Kernén

Editions Karthala | *Politique africaine*

2014/2 - N° 134
pages 5 à 19

ISSN 0244-7827

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2014-2-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Kernén Antoine, « L'Afrique face à la puissance économique de la Chine »,
Politique africaine, 2014/2 N° 134, p. 5-19. DOI : 10.3917/polaf.134.0005

Distribution électronique Cairn.info pour Editions Karthala.

© Editions Karthala. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE DOSSIER

China, Ltd.

Un business africain

COORDONNÉ PAR ANTOINE KERNEN

INTRODUCTION AU THÈME

L'AFRIQUE FACE À LA PUISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA CHINE

Depuis une quinzaine d'années, à la suite de l'accroissement rapide des investissements chinois en Afrique et de l'explosion de la valeur des échanges commerciaux, le nombre d'articles de presse puis de travaux académiques consacrés à la présence chinoise en Afrique a lui aussi littéralement explosé. Dans un premier temps, ces différents travaux ont souligné l'exceptionnalité de cette présence. Et l'explication dominante peut se résumer ainsi : des intérêts stratégiques liés au développement de la Chine ont poussé le gouvernement chinois à promulguer des politiques qui ont conduit à la croissance des investissements et au renforcement de la coopération de la Chine en Afrique. Le terme de « colonisation » utilisé parfois dans les médias, et avec un point d'interrogation dans certains travaux de recherche, rend bien compte, au-delà de son très lourd passif, de l'idée selon laquelle la présence chinoise en Afrique est non seulement organisée, mais également le fruit d'une seule rationalité économique¹. En reprenant et simplifiant l'argument des théories marxistes de l'impérialisme, ces écrits affirment comme une évidence que ce sont les besoins en matières premières nécessaires pour son développement économique qui poussent la Chine dans cette « aventure africaine ». La relative simultanéité entre le moment où la Chine est devenue importatrice de pétrole et le début de l'internationalisation de « ses » multinationales sert d'argument irréfutable pour construire l'exceptionnalité de l'« offensive chinoise² » en Afrique.

1. Voir, dans les médias, D. Blair, « Why China is Trying to Colonise Africa », *The Telegraph*, 31 août 2007 ; S. Johnson, « Angola à l'heure de la colonisation chinoise », *Courrier international*, 16 juin 2011.

2. P. Richer, *L'Offensive chinoise en Afrique*, Paris, Karthala, 2008.

Mais quelles ont été les conséquences de cette « offensive » ? Aujourd'hui, alors que l'effet de nouveauté s'amenuise, il est possible d'en relativiser l'importance. En effet, l'afflux de multinationales chinoises dans le domaine de la construction, ainsi que dans les secteurs pétrolier, minier ou forestier a surtout bousculé des grands groupes internationaux qui pensaient avoir sécurisé leur environnement économique. En Afrique de l'Ouest, par exemple, ces nouveaux acteurs n'entrent que très rarement en concurrence avec des entreprises locales, mais ils contribuent à la création de nouveaux emplois peu qualifiés. Ils augmentent la concurrence sur le terrain des appels d'offre, ce qui génère une réduction des marges bénéficiaires des entreprises actives dans le secteur des matières premières. Pour les États africains, en revanche, cette nouvelle concurrence contribue à une hausse de leurs revenus. Il arrive que la diplomatie chinoise intervienne pour soutenir la signature d'un très gros contrat par une entreprise nationale. Mais cette pratique, qui n'est pas toujours couronnée de succès, n'est pas spécifique à la diplomatie chinoise. Si elle n'est pas non plus spécifique aux États africains, elle renvoie néanmoins à un mode de fonctionnement particulier au sein de ces derniers : l'exploitation de certaines matières premières faisant partie du « domaine réservé » du Président, c'est à ce niveau que s'opèrent les négociations³.

Les boutiques ou les restaurants chinois s'insèrent quant à eux dans des secteurs où des commerçants aux origines diverses sont présents depuis longtemps. Aux Libanais, Syriens, Grecs, Français, Belges, ou Indo-Pakistanaïens s'ajoutent aujourd'hui des commerçants chinois. Si leur présence étonne et entre en concurrence avec certains, il en faudrait davantage pour bouleverser l'économie politique des pays concernés. Et c'est d'autant plus vrai que, en raison de leur prix bas, les produits chinois s'adressent à une clientèle qui n'avait pas accès à ce type de produits avant leur arrivée.

Si l'on reprend la définition de la coopération par le Comité d'aide au développement de l'OCDE⁴, dont la Chine n'est pas membre, l'aide chinoise reste financièrement limitée à des projets ciblés dans les domaines de la santé (comme l'envoi d'équipes médicales), de la formation agricole ou de l'enseignement supérieur, avec l'octroi de bourses pour des universités chinoises. Seule une petite partie des projets d'infrastructure relève directement de l'aide. Leur grande majorité a en effet été financée par des prêts commerciaux aux prix du marché ou à des taux très légèrement

3. R. Dittgen, « New Development Cycle through Long-Term Investment? China and the Bélinga Project in Gabon », *EchoGéo*, n° 17, juin-août 2011, p. 1-18.

4. Voir <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm#Definition>. Pour une évaluation des montants de l'aide chinoise, voir A. Strange et al., *China's Development Finance to Africa: A Media-Based Approach to Data Collection*, Washington, DC, Center for Global Development, Working Paper 323, avril 2013.

préférentiels. Dès lors, la coopération chinoise n'a pas non plus bouleversé de manière significative ce domaine d'activité.

Pourtant, même si la présence chinoise en Afrique n'a pas tout bouleversé sur son passage, son étude n'en demeure pas moins très riche à plus d'un titre. L'hypothèse développée dans ce dossier est que la croissance des investissements chinois en Afrique et l'augmentation substantielle des relations économiques entre la Chine et l'Afrique n'ont pas profondément transformé les économies politiques des États africains. Loin de constituer une rupture, les relations et les réseaux économiques au cœur de ce dossier s'inscrivent dans de longues trajectoires historiques marquées par l'extraversion⁵.

POUR UNE LECTURE PLUS BANALE DE L'ÉTAT CHINOIS

Pour expliquer les investissements des entreprises chinoises en Afrique, les premiers travaux scientifiques ont souligné le rôle des nouvelles politiques mises en œuvre par le gouvernement chinois. Il s'agissait d'abord du renforcement de la coopération avec l'Afrique et d'un ensemble de mesures visant à soutenir les investissements à l'étranger et les exportations, résumées en chinois par l'expression « *zou chu qu* » (sortir). Pour la plupart des analystes, le gouvernement chinois a mis en place depuis 1999 ces nouvelles politiques dans le but de répondre aux besoins croissants du pays en énergie et en matières premières⁶.

En dépit de sa clarté, cette explication centrée sur le rôle de l'État chinois est très insuffisante pour rendre compte de la diversité des acteurs impliqués et de la multiplication des échanges et des investissements. La prégnance de l'image d'un État chinois centralisé, monolithique et tout-puissant peut se comprendre par le fait qu'elle renvoie à une vision courante de la bureaucratie impériale⁷. Pourtant, les premiers récits de voyageurs et de missionnaires qui relatent leur découverte de la Chine à partir du milieu du XIX^e siècle la contredisent déjà. Leurs impressions ont été confirmées par des travaux plus

5. B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996.

6. De très nombreux travaux reprennent cette perspective. Voir par exemple V. Niquet, « La stratégie africaine de la Chine », *Politique Étrangère*, été 2006, p. 361-374 ; T. Vircoulon, « La nouvelle question sino-africaine », *Études*, tome 407, 2007/II, p. 451-462 ; P. R. Carmody et F. Y. Owusu, « Competing Hegemons? Chinese versus American Geo-Economic Strategies in Africa », *Political Geography*, vol. 26, n° 5, 2007, p. 504-524 ; M. Klare et D. Volman, « America, China and the Scramble for Africa's Oil », *Review of African Political Economy*, vol. 33, n° 108, juin 2006, p. 297-309.

7. E. Balazs, *La Bureaucratie céleste. Recherche sur l'économie et la société de la Chine traditionnelle*, Paris, Gallimard, 1968.

récents sur le sujet⁸. Plus tard, dans la Chine de Mao, l'accès limité aux sources et au terrain, que relate L. Bianco dans « voyage dans un bocal⁹ », a contribué à reproduire cette image d'un État tout puissant que des travaux plus récents ont pourtant aussi relativisée¹⁰. Enfin, depuis le début des réformes économiques en 1978 et, surtout, depuis leur approfondissement à partir de 1993, les chercheurs, dans leur grande majorité, soulignent l'incapacité de l'État chinois à guider les entreprises dans les phases successives du développement¹¹. La Chine a certes tenté d'imiter l'expérience japonaise en mettant en place une politique industrielle similaire, mais les mêmes instruments n'ont pas eu les mêmes effets dans le contexte chinois. Et si le concept d'État développementaliste garde une certaine pertinence pour décrire les premiers moments de l'industrialisation du Japon¹², il ne permet pas vraiment d'appréhender la croissance de la Chine depuis le début des réformes.

L'État chinois n'est en effet pas un État développementaliste au sens où l'a défini Chalmer Johnson, dont l'analyse porte sur les capacités de la haute bureaucratie de l'État à intervenir dans l'économie pour guider et promouvoir le développement, rôle qu'a joué, selon lui, le ministère du Commerce et de l'Industrie japonais¹³. La dynamique des réformes chinoises est tout autre. Il existe un très large consensus pour affirmer qu'elles se sont construites sur un transfert de la gestion de l'économie aux provinces, et qu'elles ont engendré une fragmentation de la décision entre les différents échelons du pouvoir chinois avec pour conséquence une perte de cohérence de nombreuses politiques économiques nationales. Le concept d'« autoritarisme fragmenté », développé par Lieberthal et Lampton et largement repris par d'autres, rend compte du fait que l'État ne peut être compris comme un acteur monolithique¹⁴. Les travaux de Chen Zhimin par exemple soulignent aussi

8. R. E. Huc, *Souvenirs d'un voyage à travers la Tartarie et le Tibet*, Paris, Omnibus, 2001 (1^{ère} éd. 1850) ; P. E. Will, *Bureaucracy and Famine in Eighteenth Century China*, Stanford, Stanford University Press, 1990.

9. L. Bianco, « Voyage dans un bocal », in C. Auber et al., *Regards froids sur la Chine*, Paris, Seuil, coll. « points », 1976.

10. V. Shue, *The Reach of the State. Sketches of the Chinese Body Politic*, Stanford, Stanford University Press, 1988.

11. T. G. Moore, *China in the World market. Chinese Industry and International Success in Post-Mao Era*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; V. Nee et S. Wong, « Developmental State and Corporate Governance in China », *Management and Organization Review*, vol. 3, n° 1, 2007, p. 19-53 ; J.-F. Huchet et X. Richet, *Gouvernance, coopération et stratégie des firmes chinoises*, Paris, L'Harmattan, 2005.

12. C. A. Johnson, *MITI and the Japanese Miracle. the Growth of Industrial Policy, 1925-1975*, Stanford, Stanford University Press, 1982 ; M. woo-Cumings (dir.), *The Developmental State*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1999.

13. C. A. Johnson, *MITI and the Japanese Miracle...*, op. cit., p. 26-28.

14. K. G. Lieberthal et D. M. Lampton (dir.), *Bureaucracy, Politics and Decision Making in Post-Mao China*, Berkeley, University of California Press, 1992.

le rôle des gouvernements provinciaux dans l'élaboration d'une « politique étrangère¹⁵ ». Des études menées auprès de différentes entreprises montrent encore que les aides de l'État ont rarement conduit à des réussites économiques spectaculaires, mais ont plus souvent ralenti leur transformation en maintenant un système de rente. Jean-François Huchet souligne par exemple que les plus belles réussites se sont souvent développées à l'écart d'un trop grand interventionnisme de l'État¹⁶.

La relation qui unit l'État chinois et « ses » entreprises qui ont pris des parts de marché plus ou moins importantes en Afrique dans les domaines du pétrole, des mines, du bois, de la construction, de la téléphonie ou encore de l'industrie pharmaceutique s'éclaire un peu lorsque l'on constate que celles qui s'y installent sur la durée sont essentiellement des entreprises « provinciales » fragilisées par la réforme des entreprises d'État en Chine. En effet, le boom des investissements en Afrique a eu lieu alors que le gouvernement chinois engageait la dernière phase de la réforme des entreprises d'État officialisée en 1997 après quelques années d'expérimentation. Comme le résume le slogan qui présente cette réforme dans la presse chinoise – « reprendre en main les grandes, abandonner les petites » (« *zhua da fang xiao* ») –, le gouvernement choisit de concentrer ses interventions sur moins de deux cents d'entre elles¹⁷, placées en situation de quasi monopole sur le marché chinois. Pour toutes les autres, lâchées par l'État central, l'internationalisation a représenté alors une solution afin de trouver de nouveaux marchés et de résister à une concurrence de plus en plus forte au niveau national. Ce fut tout particulièrement le cas pour nombre d'entreprises provinciales actives dans le secteur de la construction et/ou des mines que l'on retrouve en Afrique.

Certes, une partie de ces entreprises restent la propriété de provinces ou de municipalités, mais leurs stratégies de développement ne s'articulent plus que très indirectement avec les stratégies économiques du gouvernement central qui serait d'ailleurs bien en peine d'arbitrer entre ces différentes entreprises d'un même secteur placées en situation de concurrence sur un même marché. Depuis une bonne vingtaine d'années, la Chine n'est plus dans

15. C. Zhimin et J. Junbo, *Chinese Provinces as Foreign Policy Actors in Africa*, Johannesburg, South African Institute of International Affairs, Occasional Paper n° 22, janvier 2009.

16. J.-F. Huchet, « Industry Reorganization and Restructuring: Prospects, Problems, and Policy Priorities », in OCDE, *China in the World Economy. The Domestic Policy Challenges*, Paris, OCDE, 2002, p. 161-192.

17. Nous en sommes aujourd'hui à 1137 groupes industriels, résultat de la fusion d'environ 2 000 entreprises actives dans les secteurs jugés stratégiques (énergie, mines, transport, construction) et sous la supervision de la SASAC (State-Owned Assets Supervision and Administration Commission of the State Council).

les relations internationales un « acteur rationnel unitaire¹⁸ ». Jusqu'alors, certes, l'État chinois avait tenté par le biais de contrats de coopération de favoriser l'internationalisation de certaines entreprises, mais dès la fin des années 1980, d'autres, centrales ou provinciales, obtenaient seules des contrats internationaux. Il s'agissait notamment pour celles-ci de se placer dans le marché de la sous-traitance pour de grands groupes internationaux dans les pays du golfe Persique puis en Afrique avant de progressivement prendre leur autonomie¹⁹. Les entreprises d'État provinciales chinoises ne sont donc plus de simples excroissances de leur administration, mais elles développent leurs stratégies propres pour résister à la concurrence.

Une autre particularité des entreprises provinciales présentes en Afrique est qu'elles sont issues de provinces situées loin des trois principaux pôles majeurs de la croissance chinoise que sont le grand Shanghai, la région Pékin/Tianjin et le delta de la rivière des Perles. Ainsi, la distinction entre entreprise d'État centrale et entreprise provinciale s'articule aussi à l'inégalité du développement à l'intérieur de la Chine. C'est d'ailleurs dans les zones plus périphériques où le chômage reste une réalité importante pour certaines parties de la population que l'expatriation en Afrique commence à se banaliser. Ainsi à Harbin, capitale de la province du Heilongjiang dans le Nord-Est, un séjour en Afrique ne suscite plus grand étonnement, et chacun, ou presque, semble avoir un proche ou une connaissance qui y est parti. Dans une entreprise de construction, un responsable explique que dans le Nord-Est, les affaires tournent au ralenti maintenant que la construction des autoroutes est pour ainsi dire terminée. Et il ajoute : « Aujourd'hui, une partie importante de nos effectifs travaillent en Afrique souvent dans le cadre de contrat de sous-traitance pour d'autres entreprises chinoises²⁰ ». Il est vrai que, dans cette ville où le salaire moyen est de plus de 30 % inférieur à celui de Shanghai ou Canton, l'attrait financier d'un contrat d'expatriation permettant au moins de tripler son revenu mensuel est important. Même son de cloche ou presque parmi les étudiants en langue française de Xi'an, capitale de la province du Shaanxi au centre de la Chine : au sortir de l'université, au bénéfice d'une formation peu valorisée sur le marché chinois, l'Afrique est la destination d'une bonne partie de ceux qui n'auront pas la chance de décrocher une bourse pour la France ou le Canada. Là aussi, ils sont attirés par les

18. C. Constantin, « Comprendre la sécurité énergétique en Chine », *Politique et sociétés*, vol. 25, n° 2-3, 2006, p. 17.

19. A. Kernen, « Small and Medium-sized Chinese Businesses in Mali and Senegal », *African and Asian Studies*, vol. 9, n° 3, 2010, p. 252-268.

20. Entretien, Harbin, 26 juillet 2013.

salaires élevés et, pour certains, par un désir de voir le monde²¹. Dans le cas des entreprises provinciales tout au moins, il n'est pas possible d'affirmer que l'État chinois a la capacité d'imposer à l'ensemble de « ses » entreprises la décision d'aller investir en Afrique dans le seul but de répondre à des intérêts stratégiques à long terme liés à l'approvisionnement futur de la Chine. Leur internationalisation s'inscrit dans une volonté de trouver des nouveaux marchés et parfois de permettre de maintenir des emplois *via* des projets internationaux.

Si l'autonomie grandissante des entreprises provinciales ne semble pas vraiment faire de doute, qu'en est-il dès lors des 113 groupes qui continuent à être sous la supervision du gouvernement central ? Ce sont en effet eux, et particulièrement les trois principaux groupes pétroliers, qui bénéficient des prêts les plus importants de la part de la *China Development Bank* et de l'*Exim Bank* pour financer l'acquisition d'actifs à l'étranger. Pourtant, là aussi, il faut se garder de simplifier à outrance cette relation. Les travaux d'Erica Downs sur les pétroliers chinois tordent en effet le coup aux idées reçues. Certes, leurs investissements à l'étranger leur ont permis d'accroître leurs réserves et leur production, ou d'acquérir des compétences spécifiques comme celles du forage en eaux profondes, mais leur rôle pour garantir la sécurité énergétique de la Chine reste limité puisque l'essentiel de leur production est vendu sur les marchés internationaux²². En outre, comme E. Downs le souligne, les trois pétroliers, qui sont placés en situation de concurrence directe à l'étranger, ont des intérêts divergents de ceux de l'État chinois, notamment en ce qui concerne les conséquences diplomatiques de leurs investissements hors de Chine²³. Il n'en demeure pas moins que l'expansion internationale de ces groupes n'aurait pas été possible sans les financements des deux banques d'État, et particulièrement de l'*Exim Bank*, qui joue le rôle d'agence de crédit à l'exportation. Et les pétroliers peuvent effectivement instrumentaliser la carte de la sécurité énergétique pour sécuriser des financements de l'État. On ne peut toutefois parler de spécificité chinoise en la matière, alors que des agences similaires existent dans la plupart des pays de l'OCDE et jouent également un rôle important pour les investissements dans les pays en développement.

21. A. Kernen et A. Guex, « Les étudiants africains de Xi'an, un miroir de la Chine en Afrique », à paraître.

22. Voir les travaux suivants de E. S. Downs, « The Chinese Energy Security Debate », *The China Quarterly*, vol. 177, mars 2004, p. 21-41 ; « The Fact and Fiction of Sino-African Energy Relations », *China Security*, vol. 3, n° 3, été 2007, p. 42-68 ; « China Quest for Oversea Oil », *Far Eastern Economic Review*, septembre, p. 52-56.

23. E. S. Downs et M. Meidan, « Business and Politics in China. The Oil Executive Reshuffle of 2011 », *China Security*, vol. 19, 2011, p. 3-21.

Par ailleurs, le processus d'internationalisation des groupes sous la tutelle du gouvernement central s'inscrit, comme c'est le cas pour les groupes provinciaux, dans un contexte chinois marqué par de très fortes inégalités régionales de développement. Ainsi, Katy Lam relève que *China Three Gorges Corporation* ou *China Energy Conservation and Environmental Protection Group* sont présents au Ghana par le biais de branches provinciales. À l'image des entreprises « provinciales » évoquées plus haut, ces branches proviennent de régions de l'intérieur restées en marge des dynamiques de croissance, ou des anciens bastions de l'industrie lourde comme le Nord-Est, dont le tissu industriel a été mis à mal par le passage à l'économie de marché²⁴.

Si les liens entre l'État chinois et « ses » entreprises sont plus distants, plus complexes que par le passé, diverses interactions demeurent. De nombreuses entreprises sont arrivées en Afrique par le biais de projets de coopération et certaines aident les gouvernements africains à la formalisation ou à l'obtention de prêts auprès du gouvernement chinois pour des projets qu'elles réaliseront. Ces prêts chinois, préférentiels ou non, ont évidemment des retombées économiques pour les entreprises d'État centrales ou provinciales. Ces financements, dont les montants sont en rapide augmentation, ont sans doute eu pour effet d'accélérer l'internationalisation de certaines entreprises chinoises, notamment dans la construction. Ils restent néanmoins très insuffisants pour expliquer à eux seuls le développement de l'ensemble des activités des multinationales chinoises sur le continent.

Même si les relations entre l'État chinois et les responsables des multinationales chinoises ne se résument pas à un simple rapport d'autorité, elles existent et se matérialisent au quotidien dans chaque pays d'Afrique. Ainsi, le dimanche matin, à l'heure où l'essentiel des autres membres de l'Achimota Golf Club sont à l'église, le green à Accra sert de lieu de rencontres informelles entre les dirigeants des plus grandes entreprises chinoises publiques ou privées du Ghana et les diplomates chinois en poste. Au bar, après le parcours, ils s'échangent conseils et adresses dans ce cadre très colonial. Ce n'est d'ailleurs pas qu'au golf que des personnes au profil sociologique assez similaire se rencontrent, discutent et tentent de trouver des solutions à leurs problèmes du moment. Les membres de l'élite chinoise et de Hong Kong au Ghana se connaissent très bien, et ce n'est sans doute pas un hasard si les recommandations émises par le gouvernement central sont bien loin d'étonner les dirigeants d'entreprises, puisqu'elles reprennent et formalisent des pratiques déjà discutées et souvent mises en œuvre par les multinationales chinoises au Ghana. En d'autres termes, elles sont le résultat d'une procédure

24. A. Kernen, *La Chine vers l'économie de marché. Les privatisations à Shenyang*, Paris, Karthala, coll. CERI-recherches internationales, 2004.

informelle de consultation avec les principaux intéressés. Alors même que l'articulation entre l'État et « ses » entreprises est très souvent posée comme une évidence, l'article de Katy Lam dans ce dossier montre que ces dernières bénéficient aujourd'hui d'une très large autonomie, et qu'avec les autorités chinoises se développent des jeux d'influence et de pouvoir autrement plus complexes. Ces entreprises ne peuvent donc plus être considérées comme de simples excroissances de l'administration. Leurs objectifs de rentabilité, de croissance et de développement, et pour certaines d'entre elles, la nécessité de satisfaire leur actionnariat, les poussent de plus en plus à agir à la manière d'entreprises privées. À bien des égards, l'État chinois ne fait, semble-t-il, que suivre cette évolution qu'il a lui-même initiée.

NOUVELLES FILIÈRES COMMERÇANTES ET ANCIENNE MIGRATION

L'approche géostratégique de la présence chinoise en Afrique ne permet pas non plus de rendre compte des *dynamiques infra-étatiques*. Pour mettre en évidence cette dimension, quelques chercheurs, souvent anthropologues, se sont intéressés aux commerçants chinois en Afrique d'abord, puis aux commerçants africains en Chine²⁵. S'appuyant sur de longues enquêtes de terrain, ces travaux se concentrent sur les parcours migratoires, les profils sociologiques de ces commerçants de produits chinois, laissant à d'autres le soin d'analyser l'évolution de la diplomatie africaine de la Chine. Il existe aujourd'hui de nombreuses études portant sur les « boutiques chinoises » dans les grandes villes africaines ou sur l'émergence de « comptoirs » africains en Chine²⁶.

25. Voir F. Bourdarias, « Migrants chinois au Mali : une pluralité de mondes sociaux », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, 2009, p. 7-24 ; G. Dobler, « Chinese Shops and the Formation of a Chinese Expatriate Community in Namibia », *The China Quarterly*, vol. 199, septembre 2009, p. 707-727 ; H. Ø. Haugen et J. Carling, « On the Edge of the Chinese Diaspora: The Surge of Baihuo Business in an African City », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 28, n° 4, 2005, p. 639-662 ; Y. Jung Park et A. Ying Chen, « Recent Chinese Migrants in Small Towns of Post-Apartheid South Africa », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, 2009, p. 25-44 ; E. Ma-Mung, « Le prolétaire, le commerçant et la diaspora », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, 2009, p. 97-118 ; A. Kernen, « Small and Medium-sized Chinese Businesses... », art. cité.

26. Voir par exemple H. Le Bail, *Les grandes villes chinoises comme espace d'immigration internationale : le cas des entrepreneurs africains*, Paris, IFRI, *Asie Vision* n° 19, août 2009, 26 p. ; Y. Yang, « African Traders in Guangzhou, China: Routes, Reasons, Profits, Dreams », conférence Honk Kong Anthropological Society, 2011. Accessible sur <http://www.cuhk.edu.hk/ant/PostgraduateForum2011/Econ/YANGYang.pdf> ; B. Bertonecello et S. Bredeloup, « Hong Kong, Guangzhou, Yiwu : de nouveaux comptoirs africains en Chine », *Critique internationale*, n° 44, 2009, p. 105-121.

Cette approche « par le bas » de la Chine-Afrique a permis en outre de réinscrire certains acteurs africains dans l'analyse. Jusqu'alors, « l'Afrique » n'était pas seulement mal définie, mais également très peu présente. L'expression « la Chine en Afrique » rend compte de manière assez explicite de ce que l'Afrique est avant tout un espace, un terrain de jeu où « la stratégie chinoise » peut se déployer. Les Africains sont insuffisamment pensés comme des acteurs, ou alors comme des victimes. Pourtant, en braquant les projecteurs sur les commerçants africains, certains travaux ont pu rendre compte du rôle parfois précurseur des acteurs économiques africains dans le commerce de produit chinois²⁷.

Shanshan Lan et Allen Hai Xiao inscrivent leur réflexion dans le cadre d'une perspective transnationale et transculturelle cherchant à mettre en lumière les connexions complexes entre les réseaux commerciaux nigériens en Chine et chinois au Nigeria. Allen Hai Xiao a, pour cette recherche, travaillé comme assistant d'un vendeur chinois effectuant de multiples allers-retours entre Canton et Lagos, s'insérant ainsi dans son réseau transnational, alors que Shanshan Lan s'est davantage concentrée sur les commerçants transnationaux nigériens. Ensemble, ils apportent un nouvel éclairage sur ces processus de « mondialisation par le bas », en constante interaction avec un cadre plus formel, par le biais de contournements et de bricolages. « La distinction entre les perceptions politiques et sociales de ce qui est légitime [leur] permet d'analyser à la fois les perspectives de l'État et celles des migrants individuels, pour mieux repérer les multiples connexions entre la mondialisation par le bas et la mondialisation par le haut²⁸ ». Ils font aussi évoluer le cadre d'analyse en s'intéressant aux réseaux interculturels qui se développent autour de ces réseaux transnationaux.

Leur propos rencontre celui de Gernot Klantschnig, qui s'intéresse au commerce de médicament entre la Chine et le Nigeria. Il souligne lui aussi l'encastrement du légal et de l'illégal, du vrai et du faux, puisque les commerçants négocient à la fois leurs propres marges de profits et la qualité et la légalité de leurs produits, qui sont rarement des catégories bien définies. L'article cherche aussi à inscrire le « moment chinois » dans la continuité de l'histoire des importations de médicaments et de leur régulation au Nigeria. Sans surprise, il souligne que les ajustements structurels ont accéléré une réorientation des filières d'importation vers l'Asie certes, mais essentiellement vers l'Inde, dont les industries de médicaments génériques sont autrement plus compétitives que les chinoises. A la différence du textile par exemple,

27. N. Sylvanus, « Commerçantes togolaises et diables chinois. Une approche par la rumeur », *Politique africaine*, n° 113, mars 2009, p. 55-70.

28. Voir la contribution de Shanshan Lan et Allen Hai Xiao dans ce dossier.

les médicaments chinois sont bien loin de dominer le marché. Gernot Klantschnig souligne aussi que le commerce de médicaments ne se limite pas à du commerce de valise, mais implique des acteurs très différents, entreprises d'État chinoises, commerçants chinois et nigériens, organes de contrôle et de régulation au Nigeria et en Chine. Son analyse du commerce de médicaments chinois ne se cantonne pas aux réseaux commerciaux infra-étatiques mais intègre une dimension politique institutionnelle.

À ce jour, rares sont ceux, à l'exception d'Elisabeth Hsu sur Zanzibar²⁹ ou de Yoon Jung Park³⁰ sur l'Afrique du Sud, qui se sont intéressés à la transformation progressive des rapports de pouvoir et d'influence entre « anciens » et « nouveaux » migrants chinois. C'est précisément à cela que s'attelle le texte de Cornelia Tremann, qui met en lumière la diversité de la présence chinoise dans les pays africains. À Madagascar, où l'on trouve les communautés chinoises les plus anciennes après l'Afrique du Sud, la main d'œuvre chinoise a d'abord été importée pour servir dans les plantations, puis les Chinois de Madagascar ont progressivement pris une place importante dans l'économie. Avec l'avancée de la colonisation à l'intérieur du continent, la demande de main d'œuvre est devenue plus forte et les « coolies » se sont imposés comme « la solution » pour la « mise en valeur » des colonies africaines dans un contexte marqué par l'abolition progressive de l'esclavage. Les victoires sur la Chine lors des Guerres de l'Opium ont offert un accès facilité au recrutement de cette main d'œuvre et marqué un changement de nature et de dimension de l'importation de main d'œuvre chinoise en Afrique³¹.

A la différence des esclaves, les coolies étaient des engagés volontaires recrutés en général pour une période de huit ans. Au terme de leur contrat, ils étaient libres et normalement réacheminés en Chine sur le lieu de leur engagement. Les puissances coloniales en Afrique recoururent jusqu'au début du XX^e siècle, à des degrés divers, à cette main d'œuvre venant de Chine, mais aussi d'Inde ou du Vietnam pour les plantations, l'extraction de minerai ou la construction de lignes de chemin de fer. Ainsi le Roi des Belges Léopold II se lança-t-il en 1889 dans un projet de construction d'une ligne de chemin de fer entre Matadi, port sur le fleuve Congo proche de la côte atlantique, et la future capitale Léopoldville. Les populations résidant sur le parcours se montrant peu enthousiastes à la tâche, des contingents d'Africains de la côte ouest furent d'abord utilisés, puis complétés par 550 Chinois recrutés à Macao.

29. E. Hsu, « Zanzibar and its Chinese Communities », *Population, Space and Place*, vol. 13, n° 2, 2006, p. 113-124.

30. Y. Jung Park, *A Matter of Honour. Being Chinese in South Africa*, Johannesburg, Jacana Media, 2008.

31. A. J. Meagher, *The Coolie Trade. The Traffic in Chinese Labourers to Latin America, 1847-1874*, Philadelphie, Xlibris, 2008.

China, Ltd. Un business africain

Ces Chinois, peu habitués à cet environnement équatorial, succombèrent rapidement à des fièvres. En quelques semaines, plus de la moitié d'entre eux perdirent ainsi la vie³². A la même période, les Portugais s'appuyaient aussi sur quelques milliers de coolies originaires de la province du Guangdong pour construire une ligne au sud du Mozambique, tout comme les Français pour la construction de la ligne du Dakar-Niger, ou encore à Madagascar. Le recours à la main d'œuvre asiatique ne se limitait évidemment pas à l'Afrique puisque dans le même temps, elle contribua à la construction du Transcontinental aux États-Unis, par exemple.

Pourtant, à l'exception de l'Afrique du Sud, la perception des travailleurs chinois s'est progressivement inversée, et les coolies chinois, d'auxiliaires essentiels à la « mise en valeur » des colonies, en vinrent à être perçus comme un danger. Une étude menée par le Marquis de Fleury pour le compte du Congrès Colonial français en 1904 notait ainsi que : « Les migrants chinois ne doivent pas être admis dans les colonies africaines françaises parce qu'il est impossible de les intégrer et parce que le colon français risque d'être évincé par eux³³ ». Au début du XX^e siècle, les importations organisées de main d'œuvre asiatique disparurent ainsi progressivement, mais, comme le montre Cornelia Tremann, l'histoire de cette migration et des communautés sino-africaines qui se sont formées dans son sillage est essentielle à la compréhension des dynamiques actuelles de la présence chinoise dans certaines parties du continent africain.

LA TRANSFORMATION DES MODES DE CONSOMMATION

Si l'arrivée des produits chinois ne bouleverse pas fondamentalement les économies africaines, elle engendre un changement peut-être plus important dans les modes de consommation sur le continent. Ainsi, en déplaçant la focale depuis les commerçants vers les produits et leurs usages, Antoine Kernén et Guive Khan Mohammad portent l'attention sur les consommateurs et les diffuseurs des produits chinois que sont les très nombreux revendeurs en Afrique. Ce faisant, s'appuyant sur les travaux d'Arjun Appadurai, ils dressent les contours d'une nouvelle culture matérielle

32. P. Snow, *The Star Raft. China's Encounter with Africa*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1988.

33. Cité par B. Daviron, « Mobilizing the African Native Agriculture », communication au *Congress in World and Global History*, Dresde, juillet 2008, p. 10 (traduction d'A. Kernén) ; voir aussi, du même auteur : « Mobilizing Labour in African Agriculture: the Role of the International Colonial Institute in the Elaboration of a Standard of Colonial Administration, 1895-1930 », *Journal of Global History*, vol. 5, n° 3, 2010, p. 479-501.

qui s'approprie les produits chinois. Concrètement, ils montrent comment les manières de consommer ont été bouleversées par ces produits « bon marché » et aussi comment certains d'entre eux, tout au moins, permettent le développement de nouvelles activités économiques.

Ces produits chinois qui arrivent en Afrique par différentes filières ne jouent pas tous le même rôle dans l'émergence d'une nouvelle culture matérielle. Les produits chinois dont on a sans doute le plus parlé sont ceux qui entrent en concurrence avec des produits qui étaient déjà de consommation courante. Il s'agit de vêtements, chaussures, pagnes, ustensiles de cuisine, etc. Ils étaient soit produits sur place par une industrie ou un artisanat local, soit importés, tout particulièrement dans les pays d'Afrique de l'Ouest, très peu industrialisés³⁴, soit enfin issus du marché d'occasion, en ce qui concerne les vêtements, particulièrement.

D'autres produits chinois ont démocratisé l'accès à des articles de prestige jusque-là réservés aux plus aisés. On pense aux véhicules (motocycles, triporteurs, etc.), aux produits électroménagers (machines à laver, frigidaires, etc.), au matériel électrique (air conditionné, ventilateurs, etc.), ou électronique (téléviseurs, lecteurs DVD, ordinateurs, chaînes hi-fi, téléphones portables, etc.). Pour nombre de consommateurs africains, c'est l'arrivée des produits chinois qui a rendu ces biens plus abordables et a matérialisé certains de leurs rêves de consommation. Enfin certains produits sont souvent oubliés par la littérature en raison peut-être de leur apparente « inutilité » (fleurs en plastique, tableaux, posters, jouets, décorations de Noël). Il n'empêche que ces « chinoiseries » matérialisent également la puissance économique de la Chine et font partie intégrante de cette nouvelle matérialité qui projette les consommateurs africains dans l'ère de la consommation de masse.

Ces différents types de produits sont chinois, mais plus simplement « modernes » ou « à la mode ». Ils matérialisent un rêve de développement et d'accession à une modernité consumériste. Leur pouvoir symbolique est donc très fort et il ne se limite pas à un rôle de substitut bon marché pour de « vrais » produits. C'est en prenant en compte ces transformations de la culture matérielle en Afrique que l'on peut comprendre aussi la place prise par la Chine sur le continent. Un changement de mode de consommation sans doute d'une importance au moins similaire à celui décrit par Timothy

34. Il est clair que l'impact des importations de produits chinois dans des pays plus fortement industrialisés tels que l'Afrique du Sud, la Tunisie ou encore le Maroc ne peut entièrement être rapporté à celui que nous avons observé dans les contextes ouest-africains du Mali, du Sénégal, du Cameroun, du Ghana, du Burkina Faso et du Bénin. Voir J.-R. Chaponnière, « Un demi-siècle de relations Chine Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 228, 2009, p. 35-48.

Burke au Zimbabwe dans les années 1950-1970 avec la banalisation de l'utilisation de produits corporels, comme le savon, les lotions, les déodorants, les cosmétiques ou les produits pour éclaircir de la peau³⁵.

**LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT CHINOIS,
UN AUTRE PRODUIT D'EXPORTATION ?**

L'impact symbolique de la Chine en Afrique ne se limite bien sûr pas à la transformation des modes de consommation. Les grands projets chinois marquent durablement le territoire. Dans chaque capitale africaine ou presque, les Chinois ont construit un Palais présidentiel, un ministère, un stade, un centre de conférence ou parfois une gare qui marque la renaissance des chemins de fer. Plus largement, ce sont ces grands projets d'infrastructure qui ouvrent un autre cheminement possible vers la modernité.

En raison d'une bonne conjoncture économique due aux prix des matières premières et d'un certain retour en grâce de l'État au niveau international, au moins dans le domaine social avec le système d'aide budgétaire³⁶, les financements chinois semblent ouvrir en Afrique la perspective d'un retour de l'État développementaliste. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes que cet État chinois qui n'a jamais véritablement été développementaliste le devienne dans le regard des élites africaines. Les travaux de plusieurs universitaires africains rendent compte de ce malentendu opératoire en s'appuyant explicitement sur l'expérience chinoise pour appeler de leurs vœux le retour de l'État comme moteur et guide du développement³⁷. Il est vrai que dans plusieurs pays d'Afrique, les investissements chinois donnent un nouveau souffle et une nouvelle actualité aux utopies modernisatrices qui avaient accompagné les indépendances à grands coups de projets d'infrastructure. Ainsi on pouvait croire que le projet du barrage de Bui au Ghana, qui n'avait jamais trouvé de financement, était définitivement enterré. Pourtant, il y a quelques années, la Chine a accepté de financer ce projet. Aujourd'hui, le barrage de Bui, et beaucoup d'autres en Afrique, font exister ce lien entre

35. T. Burke, *Lifebuoy Men, Lux Women: Commodification, Consumption, and Cleanliness in Modern Zimbabwe*, Durham et Londres, Duke University Press, 1996.

36. G. Azoulay, « Les nouvelles formes de l'aide publique au développement et l'éventuel "retour de l'État" dans les pays d'Afrique subsaharienne », *Mondes en développement*, vol. 153, 2011, p. 57-70.

37. T. Mkwandawire, « Thinking about Developmental States in Africa », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 25, n° 3, 2001, p. 289-314 ; C. Hofisi, « After the Lost Decades: Rethinking Africa's Development from a Developmental State Perspective », *Mediterranean Journal of Social Sciences*, vol. 4, n° 11, 2013, p. 423-428.

l'État développementaliste africain des années 1960-1970 et la Chine. La Chine permet donc de renouer avec ce bref « âge d'or » des États postcoloniaux du lendemain des indépendances.

Comme évoqué plus haut, la Chine ne contribue encore que faiblement à l'aide publique au développement, mais elle joue un rôle de premier plan dans le financement de grands projets d'infrastructure sur le continent³⁸. Comme le gouvernement chinois aime à le répéter, ces investissements font partie d'une stratégie « gagnant-gagnant ». Ces projets permettent aux gouvernements africains de se repenser comme des modernisateurs de leurs pays, et au gouvernement chinois, de soutenir l'internationalisation de certaines entreprises. Car si ce dernier n'a plus guère le pouvoir de contraindre « ses » entreprises, il dispose d'une marge de manœuvre significative dans le choix des projets qu'il décide de financer. Même lorsque ces projets sont formellement portés par des États africains, ce sont souvent de grands groupes chinois qui les préparent et les soutiennent dans l'espoir de pouvoir les réaliser eux-mêmes. L'État chinois conserve donc par ce biais le pouvoir d'influencer l'internationalisation de certaines de « ses » entreprises, mais selon d'autres modalités.

En d'autres termes, la nouvelle puissance économique de la Chine a bouleversé en profondeur les sociétés africaines, mais selon des modalités très différentes qui relativisent beaucoup le rôle de l'État chinois dans le processus. Alors que les nouvelles filières commerciales contribuent à renouveler les modes de consommation, les nouvelles sources de financement offertes procurent une nouvelle marge de manœuvre aux dirigeants, leur permettant de se projeter dans un après-Consensus de Washington qui renoue avec les rêves postindépendances des années 1960. Évidemment, cette nouvelle marge de manœuvre ouvre aussi la perspective d'un renouvellement des rentes liées à l'extraversion et de leur possible captation.

Antoine Kernen
Université de Lausanne

38. A. Strange *et al.*, *China's Development Finance to Africa...*, *op. cit.*